



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 6 MARS 2025

ID: 081-200040905-20250306-060325_12-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

| MEMBRES DU CONSEIL | | | | | |
|------------------------|----|----------------------|----|--|--|
| Titulaires en exercice | 55 | Suppléants avec voix | 0 | | |
| Titulaires présents | 37 | Voix délibératives | 42 | | |
| Délégués avec pouvoir | 5 | Membres présents | 37 | | |

Titulaires présents: 37 (au point 1.1), 38 (du point 1.2 à 2.2), 40 (aux points 3.1 et 3.2), 39 (du point 4 à 10.2), 38 (au point 11.1) et 37 (au point 12)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile (pouvoir de SANCHEZ Marie-Christine), AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc (à partir du point 3.1), BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (à partir du point 1.2 – pouvoir de TOUZANI Rachid), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude (jusqu'au point 10.2), COURVEILLE Martine, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MALATERRE Guy, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de REDO Aline), MILESI Marie, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, SAN ANDRES Thierry, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc (jusqu'au point 3.2), SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid (présent du point 3.1 à 11.1), TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés: 18 (au point 1.1), 17 (du point 1.2 à 2.2), 15 (aux points 3.1 et 3.2), 16 (du point 4 à 10.2), 17 (au point 11.1) et 18 (au point 12)

BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 2.2), BARBE Christian, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila (au point 1.1), CALMELS Thierry, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CLERGUE Jean-Claude (à partir du point 11.1), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, ORRIT Didier, PENA Sylviane, REDO Aline (pouvoir à MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir à AUZIECH Cécile), SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc (à partir du point 4), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), SOURDIN Anne, TOUZANI Rachid (pouvoir à BONFANTI Djamila du point 1.1 à 2.2 et au point 12).

Suppléant présent sans voix délibérative : 1 (du point 1.1 à 2.2) et 0 (du point 3.1 à la fin) ALQUIER Philippe (jusqu'au point 2.2)

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 06/03/2025-12 DEPLOIEMENT D'UN MEDICO BUS SUR TROIS INTERCOMMUNALITES - MODIFICATION DU PLAN DE **FINANCEMENT**

Lors du Conseil de Communauté du 4 juillet, l'opération de déploiement d'un MEDICOBUS a été approuvée (délibération n°04/07/2024-10).

Pour rappel, en juin 2023, la Première Ministre dévoile le nouveau plan "France ruralités" composé de 40 mesures pour lutter contre la fracture territoriale dans les campagnes. Parmi elles, le lancement de 100 « MEDICOBUS », en partenariat avec les collectivités territoriales, afin d'apporter une offre de soins de proximité dans les territoires les plus touchés par la raréfaction médicale.

ID: 081-200040905-20250306-06032

Il vise à « aller-vers » les personnes isolées en rupture de parcours de soins, dans le but de les réintégrer dans le droit commun, évitant ainsi les trappes à renoncement.

Le MEDICOBUS est un cabinet médical mobile qui se déplace dans plusieurs communes d'un territoire. Le véhicule, aménagé sur une structure type camping-car, est équipé et agencé notamment pour la consultation médicale et dentaire.

Il peut être utilisé dans le cadre de la gestion d'une partie des soins non programmés, pour les patients en ALD ou qui n'ont pas de médecin traitant déclaré ou dont le médecin habituel n'est pas disponible. Il peut également répondre à un besoin médical supplémentaire sur un territoire et fonctionner comme un cabinet classique, mais de façon itinérante.

Le MEDICOBUS viendra donc en complémentarité des professionnels de santé exerçant sur le territoire et non en substitution.

Il assurera également des missions de prévention et de l'éducation en matière de santé auprès de ces publics. Ce dispositif pourra évoluer en fonction des professionnels de santé souhaitant s'y investir.

L'ARS se charge de recruter et de rémunérer les professionnels de santé (médecin, dentistes, ...) assurant les permanences de soin. Les collectivités ont la charge de l'acquisition du véhicule, de son équipement et de son fonctionnement.

Les communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, Val81 et du Carmausin-Ségala seraient associées dans ce dispositif. La 3CS assurerait le rôle d'autorité organisatrice.

Le montant de l'opération est estimé à 200 000€ HT, soit 240 000€ TTC.

Le plan de financement présenté et approuvé en juillet 2024 faisait état de financements de l'ETAT et du **DEPARTEMENT** (subventions).

Cette opération est susceptible d'être également éligible à des financements de la REGION.

Sur la base du plan de financement prévisionnel approuvé, le nouveau plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES | | |
|-----------------------------------|----------|--|
| Intitulé | €HT | |
| Achat véhicule | 50 000€ | |
| | | |
| Equipements soins dentaires | 90 000€ | |
| Autres équipements et fournitures | 60 000€ | |
| | | |
| TOTAL DEPENSES | 200 000€ | |

| FINANCEMENT | | | |
|---------------------|------|---------|----------|
| Intitulé | % | € | € |
| Etat - DETR | 50% | | 100 000€ |
| Département du Tarn | 20% | | 40 000€ |
| Région Occitanie | 10% | | 20 000€ |
| EPCI dont : | 20% | | 40 000€ |
| - 3CS | 6,6% | 13 333€ | |
| - CC VAL 81 | 6,6% | 13 333€ | |
| - CC MONTS D'ALBAN | 6,6% | 13 333€ | |
| TOTAL FINANCEMENT | 100% | | 200 000€ |

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'ETAT, du DEPARTEMENT DU TARN et de la **REGION OCCITANIE;**
- AUTORISE le Président à signer tous les documents y compris les conventions, marchés, avenants, liés à cette opération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres pre

Certifié conforme, Le Président **Didier SOME**

Le secrétaire de séance Jean Louis BOUSQUET